

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 28-107-1905 chargeant M. Amouroux du magasin des Travaux Publics.

n° 28-107-1905

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
18 septembre 1905

Numéro JO  
n° 107 du 01/10/1905

Date du numéro  
1 octobre 1905

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision du 30 août 1905, accordant un congé de convalescence à M. Rizzo, commis auxiliaire des Travaux publics, chargé du Magasin des Travaux publics

**Vu** les prévisions budgétaires de l'exercice en cours

**Vu** les nécessités du service ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Amouroux, chef du Service des Travaux publics est chargé à compter du 3 septembre 1905, du Magasin des Travaux Publics.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ANTONETTI.